



Collectif réfugiés luxembourg - lëtzebuurgerflüchtlingsrot

ACAT, AIL, ASTI, CARITAS, CLAE, FONDATION MAISON PORTE OUVERTE, JRS, MEDECINS DU MONDE, MIR
WËLLEN IECH ONS HEEMECHT WEISEN, PASSERELL, REECH ENG HAND, RYSE, SINGA

www.lfr.lu

Luxembourg, le 4 mars 2024

Monsieur Jean-Paul Reiter
Directeur général de l'immigration
26, route d'Arlon
L-1140 Luxembourg

Concerne : Accompagnement des mineur.e.s non accompagné.e.s par un proche de confiance lors de leur passage à la Direction générale de l'Immigration

En date du 25 janvier 2024 à l'occasion de la table-ronde organisée par UNICEF Luxembourg autour du thème des enfants non-accompagnés, il y a notamment été question du premier contact de ces jeunes avec votre Administration dans le cadre d'une demande de protection internationale.

En effet, à l'heure actuelle, lors du premier contact avec votre Administration, le jeune se présente généralement seul et ce n'est que si sa minorité est retenue par vos services que la procédure en nomination d'un administrateur ad hoc est enclenchée. Comme ce premier contact peut être lourd de conséquences en ce qui concerne les droits et obligations des jeunes dans le cadre de la procédure administrative, il avait été suggéré par des participant.e.s à l'évènement du 25 janvier 2024 de permettre l'assistance dès la première présentation du jeune.

Monsieur le Directeur général de l'immigration Jean-Paul Reiter, qui participait à cette table-ronde, a annoncé à cette occasion qu'un.e mineur.e non accompagné.e (MNA) pouvait **se faire assister par la personne de son choix lors de son premier passage devant l'administration**. C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de demander confirmation de la part de votre Administration de ce que les jeunes qui se présentent pour la première fois devant vos services aient la possibilité d'être assistés par une personne de confiance.

Ceci est une disposition d'une très grande importance puisque cela signifie qu'un.e MNA pourra être accompagné.e par une personne qu'elle aura choisi et en qui elle a confiance (avocat.e. éducateur.rice, psychologue, proche parent, professeur.e ou autre) dans toutes les étapes avant l'enregistrement de sa DPI, et sans que cela présuppose que la personne accompagnant l'enfant ne soit par la suite déclarée comme l'administrateur public du ou de la mineur.e.

Personnes de contact / secrétariat LFR 2023-2024 :

Charlotte Brouxel (AIL) et David Pereira (Mdm) - 23, rue des Etats-Unis L-1477 Luxembourg -
+352 621 479 516 - contact@lfr.lu



Collectif réfugiés luxembourg-lëtzebuurgerflüchtlingsrot

*ACAT, AIL, ASTI, CARITAS, CLAE, FONDATION MAISON PORTE OUVERTE, JRS, MEDECINS DU MONDE, MIR
WËLLEN IECH ONS HEEMECHT WEISEN, PASSERELL, REECH ENG HAND, RYSE, SINGA*

www.lfr.lu

Nous espérons que vous confirmerez ces propos afin de garantir l'accompagnement du mineur.e non accompagné par la personne de son choix lors de son passage devant l'administration.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments distingués,

Pour le secrétariat du Lëtzebuurger Flüchtlingsrot,

Charlotte Brouxel

Personnes de contact / secrétariat LFR 2023-2024 :

Charlotte Brouxel (AIL) et David Pereira (Mdm) - 23, rue des Etats-Unis L-1477 Luxembourg -
+352 621 479 516 - contact@lfr.lu